



## CERTAINS COTISANTS QUITTE LA SÉCU ET S'ASSURENT PAR EUX-MÊME



# QUAND LA SÉCU NE FAIT PLUS RECETTE

**P**artout dans le monde, on envie le système d'assurance-maladie français, qui fait figure d'exemple et de modèle à suivre. Mis en place en 1946, à l'issue de la seconde guerre mondiale, il permet à toute personne active et qui réside en France d'être protégée face aux aléas du quotidien, les fameux risques sociaux. Moyennant des cotisations prélevées selon un pourcentage de ses revenus, l'assuré est ainsi couvert contre la maladie, l'invalidité ou les accidents du travail. Pourtant, le fonctionnement de cette institution se lézarde, victime d'abus en tous genres. À tel point que son déficit a atteint 7,7 mil-

liards d'euros en 2013. Autre écueil : les cotisations toujours plus lourdes qui pèsent sur certains. Jusqu'alors obligatoire, la cotisation auprès de la Sécu est remise en cause après un arrêt de la Cour de justice de l'UE du 3 octobre 2013. Une dizaine de milliers de cotisants ont ainsi été tentés de mettre l'organisme en concurrence avec des assureurs privés. Cette démarche, aux frontières de la loi, réclame patience et self-control car la Sécu a recours à la menace pour enrayer la fuite de ses cotisants. Ce système se révélant rentable pour les gros contributeurs. Décryptage du phénomène par *Entrevue...*

# Laurent C.

fondateur du blog *Je quitte la Sécu*

**“ Pour la maladie, je cotise bien moins pour une meilleure couverture... ”**

**Laurent C. a quitté la Sécurité sociale. Et selon lui, tant au niveau de la couverture proposée par les assureurs, qu'à celui des économies réalisées, c'est tout bénéf...**

**Entrevue :** Pourquoi avoir quitté la Sécu ?

**Laurent C. :** Consultant informatique en libéral, j'ai 46 ans. Marié et père de cinq enfants, j'ai vu mon impôt sur le revenu augmenter de 29 % depuis 2012, à revenus identiques. Avec les hausses de cotisations professionnelles, j'ai atteint une augmentation totale de mes prélèvements sur mon revenu de 65 %. Comme

**Quitter la Sécu, est-ce compliqué ?**

Non, le MLPS (Mouvement pour la liberté de protection sociale) fournit les courriers à envoyer aux organismes. Il faut ensuite cesser de payer ses cotisations maladie, CSG et CRDS, si on quitte l'assurance-maladie, ainsi que ses cotisations retraites, si on quitte aussi ce système.

**Pourquoi les assureurs français refusent-ils de se substituer à la Sécu ?**

Les assureurs français subissent des pressions de l'État pour refuser de couvrir les Français. En contrepartie, ils ralfent le marché des mutuelles. En revanche, ils proposent de l'assurance-maladie au 1er euro, c'est-à-dire en remplacement de la Sécu, pour les ressortissants étrangers travaillant en France.

**“ Je ne paie que 4200 € et je n'ai plus besoin de mutuelle. ”**

la prise en charge de la Sécu diminue, et les perspectives de retraite sont très hypothétiques. Ce choix s'imposait !

**Qu'avez-vous gagné ?**

Pour la maladie, je cotise bien moins pour une meilleure couverture. À tel point que je n'ai plus besoin de mutuelle. Quant à la retraite, j'épargne sur ma propre assurance-vie, en choisissant où sont placés les fonds, et en pouvant faire bénéficier mes ayants droit d'une réversion à 100 %.

**Qui vous couvre aujourd'hui ?**

Je suis assuré depuis un an pour la maladie chez l'Anglais Amariz qui est adossé à la Llyods, assureur depuis 300 ans. En 2014, j'aurais dû payer 29 000 € de cotisations maladies, CSG/CRDS et mutuelle complémentaire. En quittant la Sécu, je ne paie que 4 200 € et je n'ai plus besoin de mutuelle. ■

**+ d'info... Une démarche interdite par la loi française**



Le code de la Sécu punit toute personne incitant les assurés sociaux à refuser de se conformer aux prescriptions de la législation de la Sécurité sociale, et notamment, de s'affilier à un autre organisme d'assurance-maladie, ou de payer les cotisations et contributions dues, d'une peine de 6 mois de prison et/ou une amende d'un montant de 7 500 à 15 000 €.



**Un principe**



**1 Création** • Créée en 1946, la Sécurité sociale est un dispositif de protection face à la maladie, les accidents du travail ou la vieillesse. À

**Une aubaine pour**



**4 Étranger** • Les assureurs étrangers proposent des contrats à la carte très attractifs : 100 % remboursés sur les frais de médecins, labos,

# ▶ QUAND LA SÉCU NE FAIT PLUS RECETTE

## novateur pour l'époque



À l'origine, elle revêt un caractère obligatoire pour toute personne qui vit et travaille en France. En 2013, son déficit a atteint 7,7 milliards d'euros.

## les assureurs étrangers

### Assurance Premier Euro OR

Pour la tranquillité complète, l'assurance Premier Euro OR vous propose une garantie médicale en cas de maladie, accident ou hospitalisation :

- ✓ **SOINS COURANTS** (consultations, analyses, radiologie, pharmacie, appareillage, soins dentaires etc.) remboursés à 100 % du tarif de convention. Par exemple, remboursement de € 23,00 pour une consultation avec un généraliste.
- ✓ **APPAREILLAGE, ORTHOPÉDIE ET TRANSPORT** remboursés à 150 % du tarif de convention.
- ✓ **CHIRURGIE-HOSPITALISATION**: frais remboursés à 100 % du tarif de convention.
- ✓ **INDENNITÉS JOURNALIÈRES** en cas d'hospitalisation de 4 nuits consécutives ou plus (€ 40,00 par jour de la 4ème à la 50ème nuit consécutive à l'hôpital et € 60,00 par jour de la 51ème à la 365ème nuit consécutive à l'hôpital).
- ✓ **ORTHODONTIE ET PROTHÈSES DENTAIRES** remboursés à 250 % du tarif de convention.

médicaments et hospitalisation, médecin référent non obligatoire, choix d'opter ou non pour des médicaments génériques, indemnités en cas d'hospitalisation etc.

## Un principe remis en cause par la justice européenne



**L'interdiction des pratiques commerciales déloyales vis-à-vis des consommateurs s'applique également aux caisses de maladie du régime légal**

*Ni leur mission d'intérêt général ni leur statut de droit public ne justifient de les faire échapper à cette interdiction*

*«... que l'on ne saurait en dire de même en ce qui concerne le champ d'application personnel de cette même directive.»*

*En effet, par arrêt rendu ce jour, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé que cette directive s'applique à un organisme de droit public en charge d'une mission d'intérêt général, telle que la gestion d'un régime légal d'assurance maladie.*

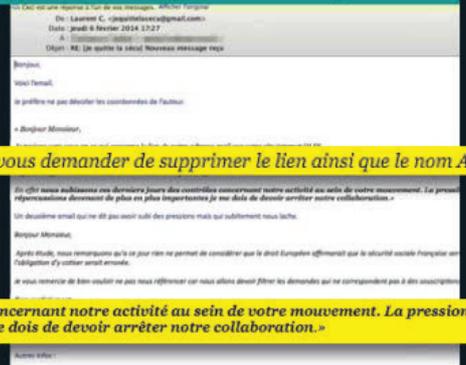
*Malgré son caractère public et sa mission d'intérêt général, un tel organisme doit être considéré comme « professionnel » au sens de la directive, auquel l'interdiction de pratiques commerciales déloyales s'applique. En effet, la directive vise principalement des tels organismes de son champ d'application. De plus, le but de la directive d'assurer un niveau élevé de protection des consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales est, notamment, contre la publicité trompeuse exige que cette protection soit garantie indépendamment du caractère public ou privé de l'organisme en cause et de la mission spécifique qu'il poursuit.*

*En l'espèce, la Cour répond à une question du Bundesgerichtshof (Cour fédérale de justice, Allemagne) qui doit trancher un litige entre la Welfenversicherung, une association allemande de lutte contre la concurrence déloyale, et BKK, une caisse d'assurance maladie du régime légal.*

**2 Justice** • Le caractère obligatoire d'une affiliation au régime de la Sécurité sociale a été posé et confirmé par la jurisprudence du Conseil d'État.

Mais ce principe a été remis en cause par une décision du 3 octobre 2013 de la Cour de justice de l'Union européenne. Dès lors, il est possible de quitter la Sécu.

## Les pressions subies par les assureurs français



*C'est avec regret que je vais devoir vous demander de supprimer le lien ainsi que le nom AVIVA*

*En effet nous subissons ces derniers jours des contrôles concernant notre activité au sein de votre mouvement. La pression et les répercussions devenant de plus en plus importantes je me dois de devoir arrêter notre collaboration.»*

**3 Pressions** • En s'assurant par ses propres moyens, sans passer par la Sécu, on flirte avec l'illégalité. Afin de ne pas tuer sa poule aux œufs d'or,

l'État français a « fortement incité » les compagnies d'assurances hexagonales à refuser d'assurer ceux qui souhaitent quitter le régime de la Sécurité sociale.

## Des économies substantielles



**5 Économie** • Selon ceux qui ont quitté la Sécu, s'assurer par ses propres moyens n'offre que des avantages. Fin de la CSG (7,5 % des revenus dé-

clarés), des cotisations maladie (6,5 % ou de la CRDS (0,5 %). Et plus de mutuelle. Selon la situation de l'assuré, l'économie réalisée varie de 11 000 à 25 000 €.